



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction des Ressources Humaines

R03-2022-05-30-00008
Arrêté n°2022- du 30 mai 2022
fixant la composition et les parts respectives de
femmes et d'hommes à la commission consultative
paritaire académique compétente à l'égard des
directeurs adjoints chargés de sections
d'enseignement général et professionnel adapté

**Le recteur de la région académique
Guyane
Recteur de l'académie de Guyane,
Chancelier des universités,**

Vu le décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 1984 portant création des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation ;

Arrête

Article 1er : Les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des directeurs adjoints chargés de sections d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants prévus sont fixés conformément au tableau ci-après :

CCP	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
Directeurs Adjointes SEGPA	6	5	1	83.33	16.67	2	2

Article 2 : Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant du 1er au 8 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le portail internet de l'académie de Guyane

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique
Le Recteur

Emmanuel HENRY

